

01 juin 2012 -13:24

Appartient à Conseil des ministres du 1er juin 2012

Convention entre l'AFSCA et le CERVA

Sur proposition de la ministre de l'Agriculture Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a marqué son accord pour la conclusion d'une sous-convention entre l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) et le Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques (CERVA).

Cette sous-convention permettra à l'AFSCA de faire appel à du personnel spécialisé du CODA-CERVA (laboratoire national de référence en santé animale) en vue d'améliorer ses banques de données utilisées dans le cadre de la lutte contre les maladies animales, les campagnes de vaccination et les contrôles réalisés en ce domaine.

La convention, qui sera d'application du 15 juillet 2012 au 31 décembre 2013, définit la durée du contrat, la description des tâches prévues, les collaborateurs du CERVA concernés, les modalités d'application, le financement et prix ainsi que les modalités de paiement.

Les dépenses seront imputées au budget de l'AFSCA, à l'article "Frais de labos externes".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>